



**SYNDICAT DES ARTISANS TAXIS DE TOULOUSE
ET DE LA HAUTE-GARONNE**

Affilié à la Fédération Nationale des Artisans du Taxi



LE MONTANT DE LA COTISATION 2022 EST FIXÉE A 230 EUROS

À adresser à l'ordre du :

Syndicat des Artisans Taxis de la ville de Toulouse et de la Haute-Garonne

18 bis, boulevard Lascrosses

BP 11031

31010 TOULOUSE Cedex 0 6

Je soussigné, Monsieur, Madame, (Rayer la mention inutile)

Nom :Prénom :Raison sociale :.....

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Taxi :Commune de rattachement

Afin de pouvoir communiquer rapidement merci de nous préciser :

N° de tel port. :

Adresse mail :

www.sat31.fr